

Grossesse

Les vaccins recommandés

Avril 2025 - mise à jour juin 2025

Vous êtes enceinte. Se faire vacciner lorsqu'on attend un bébé ne va pas toujours de soi. Quatre vaccins sont pourtant essentiels, précisément pendant la grossesse : les vaccins contre la grippe, la covid-19, la coqueluche et la bronchiolite. Plusieurs professionnels de santé peuvent les prescrire et les faire : gynécologue, sage-femme, médecin traitant, infirmier ou pharmacien. N'attendez pas pour leur en parler.

Deux bonnes raisons de vous faire vacciner

Protéger votre propre santé et assurer le bon déroulement de votre grossesse

grippe, covid-19

Lorsque vous êtes enceinte, votre système immunitaire s'adapte pour reconnaître et protéger votre fœtus.

Cela vous rend plus fragile face à des infections respiratoires courantes, comme la grippe ou la covid-19. Le risque d'infections sévères conduisant à une hospitalisation (voire au décès) augmente alors. Le risque de fausse couche et d'accouchement prématuré aussi.

C'est la raison pour laquelle il est recommandé de vous faire vacciner contre la grippe et la covid-19 quand ces virus circulent.

Protéger votre bébé dès sa naissance, quand il est le plus vulnérable aux infections

grippe, covid-19, bronchiolite, coqueluche

À la naissance, le système immunitaire de votre bébé n'est pas encore mature. Il est donc particulièrement vulnérable face aux infections, comme la grippe, la covid-19, la bronchiolite ou encore la coqueluche. Il peut faire des infections sévères pouvant conduire à la réanimation, et parfois au décès pour la coqueluche.

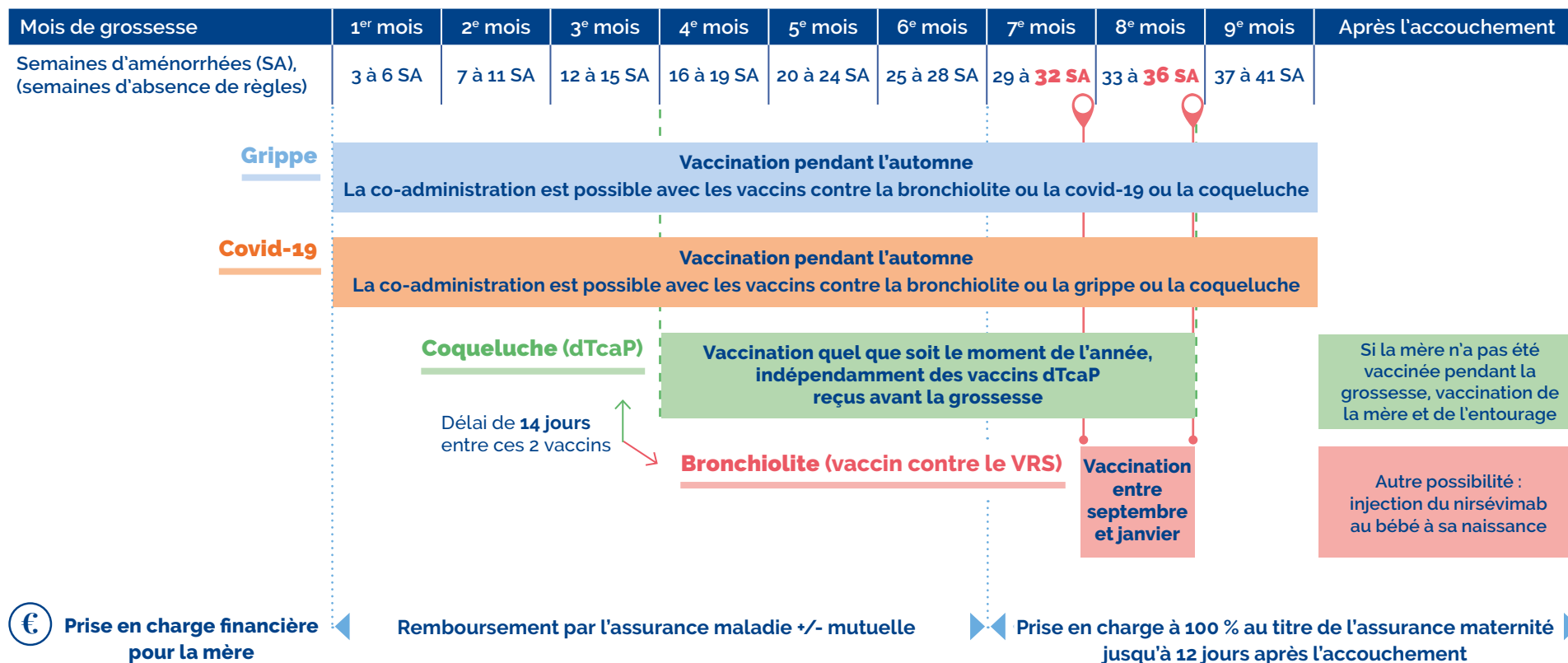
En vous faisant vacciner contre ces maladies pendant votre grossesse, vous fabriquez de nouveaux anticorps en grand nombre qui sont transmis, par le placenta, au bébé qui va naître. Il est ainsi protégé, grâce à vous, dès les premiers mois de sa vie.

À noter. Pour la bronchiolite, il existe une autre possibilité : un anticorps monoclonal, le nirsévimab, qui peut être injecté à votre bébé à sa naissance.

Efficacité et sécurité des vaccins recommandés

- En vous protégeant contre les infections, les vaccins réduisent le risque de complications pour vous et votre enfant.
- Avant d'être recommandés, les vaccins sont évalués par des experts à partir d'études scientifiques rigoureuses. Ils vérifient que les vaccins n'augmentent pas le risque de fausse couche, de prématurité, de malformation ou d'anomalies du développement de l'enfant.
- Après leur commercialisation, ces vaccins continuent à être étroitement surveillés.
- En France, les vaccins sont recommandés chez la femme enceinte depuis 2012 (grippe), 2021 (Covid-19), 2022 (coqueluche) et 2024 (bronchiolite). Les vaccins contre la grippe et la coqueluche sont utilisés dans de nombreux pays depuis plus de 10 ans.

Vaccinations recommandées chez la femme enceinte



Qui peut prescrire et vacciner : gynécologue, médecin généraliste, sage-femme, infirmier, pharmacien.

Les vaccins contre la rougeole-oreillon-rubéole (ROR), la tuberculose et la varicelle **sont contre-indiqués pendant la grossesse** car ils contiennent des virus vivants atténués. Les rappels et rattrapages vaccinaux sont possibles après l'accouchement.

Ce document a été élaboré par la HAS et relu par des professionnels et des femmes enceintes. Il a été rédigé selon les recommandations en vigueur et les connaissances disponibles à la date de sa publication qui sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

Pour en savoir plus



Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr